

VILLE DE CHALETTE SUR LOING



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**(Marché à procédure adaptée passé selon les articles 27 et 28 du Code des
Marchés Publics)**

**MARCHE D'ETUDE ET D'ASSISTANCE A L'ATTRIBUTION ET AU SUIVI DU
CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES
BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE CHALETTE SUR LOING**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de réception des offres : jeudi à 16h30

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

1-1 - Description du marché : réalisation de l'étude et de l'assistance à l'attribution et au suivi du contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Chalette sur Loing.

1-2 – Décomposition en tranche et en lots : le présent marché n'est pas alloté et comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Tranche ferme : Etude de diagnostic et élaboration du dossier de consultation du marché d'exploitation.

Tranche conditionnelle : Contrôle technique et financier de l'exploitation.

1-3 – Délais d'exécution :

Tranche ferme :

-Etude de diagnostic : 2 mois à partir de la notification du marché.

-Elaboration du dossier de consultation : lorsque le maître d'ouvrage aura fait son choix à partir des éléments de l'étude, le délai pour la réalisation du dossier de consultation sera de 2 mois.

Tranche conditionnelle :

-Contrôle d'exploitation : la durée de la mission est identique à celle du marché d'exploitation.

ARTICLE 2 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUES :

2-1 – Conditions relatives au marché :

-Les prestations, objet du marché à passer, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

-Les sommes dues seront payées dans un délai de paiement de 35 jours à compter de la date de réception de la facture par la ville. Le délai sera ramené à 30 Jours à compter du 1^{er} juillet 2010.

-Forme d'attribution du marché : le marché sera attribué à prix global et forfaitaire.

2-2 – Conditions pour participer à la consultation :

● Fournir les documents visés par l'article 45 du Code des Marchés Publics et indiqués au cahier des charges.

ARTICLE 3 - CONTENU DE L'OFFRE

En complément de l'acte d'engagement, le candidat devra fournir :

- une liste détaillée de ses références en précisant la nature des missions accomplies, ses moyens techniques et humains

- une note méthodologique exposant le travail qu'il prévoit d'accomplir

ARTICLE 4 – PROCEDURE

4-1 – Type de procédure : la présente consultation est soumise aux règles de la procédure adaptée, fixées par l'article 28 du code des marchés publics.

4-2 – Critères d'attribution : le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics.

La commission choisit librement l'offre selon les critères et avec la pondération suivante :

-Les compétences et références de la société	(50%)
-La valeur technique de l'offre	(20%)
-Le prix de la prestation	(30%)

4-2-1 – Description détaillée des critères :

Les compétences et références de la société seront analysées en fonction de la liste détaillée des références et des missions accomplies ainsi que des moyens techniques et humains.

La valeur technique de l'offre sera analysée à partir de la note méthodologique exposant le mode opératoire du travail à accomplir.

ARTICLE 5 – NEGOCIATION

Le candidat est informé que la procédure adaptée permet la négociation sur le prix et sur le niveau des prestations. Tous les candidats disposeront des mêmes informations pour faire leur offre.

ARTICLE 6 - PRESENTATION DES OFFRES :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il pourra être envoyé sur demande écrite, par télécopie ou électronique adressée à :

HOTEL DE VILLE
Cellule Achats
B.P. 47
1 Place de La République
45120 CHALETTE SUR LOING
Tél : 02.38.89.59.73
Fax : 02.38.89.59.74
Email : achats@ville-chalette.fr

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

ARTICLE 7 – REMISE DES PLIS :

7-1 – Contenu du dossier de la consultation

Le dossier transmis aux entreprises contient :

- Le projet d'acte d'engagement
- Le cahier des charges
- Un modèle d'attestation sur l'honneur
- Le présent règlement.

7-2 – Modalités de remise des offres :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté, en indiquant le nom du candidat et portant la mention :

PROCEDURE ADAPTEE NE PAS OUVRIR

« MARCHE D'ETUDE ET D'ASSISTANCE A L'ATTRIBUTION ET AU SUIVI DU CONTRAT
D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX
DE LA VILLE DE CHALETTE SUR LOING »

à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de Chalette/Loing
Cellule achats
Place de la République – B.P. 47
45120 – CHALETTE SUR LOING

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser à :

Renseignements administratifs

HOTEL DE VILLE
Cellule Achats
B.P. 47
1 Place de La République
45120 CHALETTE SUR LOING
M Olivier BILLARD
Tél: 02.38.89.59.01

Renseignements techniques

SERVICES TECHNIQUES
1 Rue Anne Quatresous
45120 CHALETTE SUR LOING
M Gérard CHARRIER
Tél : 02.38.93.06.38